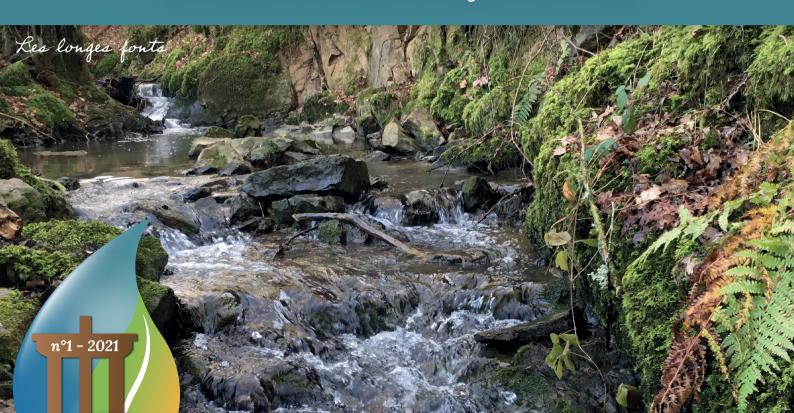
Le livret des 3 rivières

du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de <u>la Claise</u>



Édito

Le SMABCAC au service des cours d'eau

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise est fier de vous présenter ce premier « livret des 3 rivières ». Ce document vise à faire découvrir **notre structure et nos engagements** sur les cours d'eau. Cette année marque le commencement des premiers programmes pluriannuels d'actions sur les bassins versants de la Creuse et de l'Anglin. Nous espérons que vous les suivrez avec attention à nos côtés. Sur la Claise, nous sommes en transition entre deux contrats.

La restauration de nos cours d'eau vers le bon état écologique reste notre priorité.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Régions Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse sont les partenaires financiers qui nous permettent de croire en l'avenir de nos rivières et en la richesse qu'elles apportent à notre territoire.

Jean-Louis CAMUS *Président du SMABCAC*





Sommaire

pour mieux comprendre nos missions!

p.4	Le SMABCAC
p.6	Le bassin versant de la Creuse
p.8	Le bassin versant de l'Anglin
p.10	Le bassin versant de la Claise
p.12	Le Contrat Territorial
p.14	La ripisylve
p.15	Les espèces invasives
p.16	La mise en défens des berges
p.18	La restauration morphologique
p.20	La continuité écologique
p.22	La prévention des inondations
p.23	L'acquisition de connaissances

Le SMABCAC

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise

Le SMABCAC est un établissement public qui exerce, entre autres, la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le compte de ses intercommunalités membres.

Le SMABCAC est constitué de 8 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, ce qui représente environ un tiers du département de l'Indre et quelques communes du département de la Creuse. Son organisation territoriale lui assure une cohérence dans la gestion hydrographique des bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise avec un objectif phare, celui d'atteindre ou de maintenir le bon état des cours d'eau.

Il est doté d'un comité syndical composé d'élus sous l'autorité d'un président et de 5 vice-présidents. Ce comité prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat et à la mise en place des projets. Il est appuyé dans ses décisions par une équipe technique composée de trois techniciens rivières et d'une secrétaire-comptable.

La compétence « **GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** », plus souvent dite « compétence GEMAPI», est en France une compétence obligatoire confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes). Ces EPCI peuvent transférer ou déléguer tout ou partie de la compétence à des syndicats mixtes organisés à une échelle hydrographique cohérente : celle du bassin versant. C'est le cas sur notre territoire.

Chaque intercommunalité adhérente verse une participation financière annuelle (en fonction de la superficie et du nombre d'habitants). Pour cela, elle peut choisir de la prélever sur son budget ou de lever la taxe GEMAPI (prélevée par le biais des impôts locaux).





territoire de 2240 km²





94 communes



55 000 habitants



1632 km de réseau hydrographique



5 poissons grands migrateurs

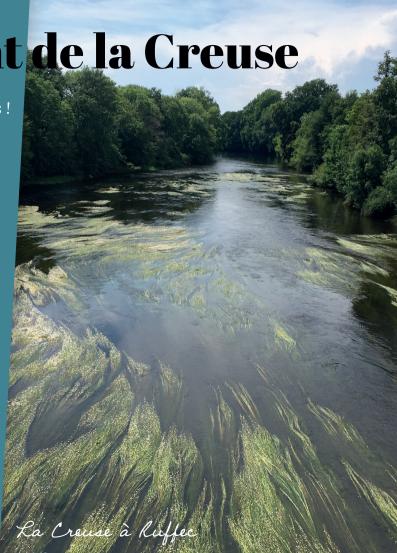
Le bassin versant de la Creuse

Une rivière à enjeux pour les poissons migrateurs!

La Creuse prend sa source sur le plateau de Millevaches à 816 mètres d'altitude dans le département auquel elle a donné son nom, la Creuse. Longue d'un parcours de 236 km, elle traverse ensuite les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire avant de se jeter dans la Vienne (dans le département de la Vienne). Le bassin de la Creuse sur le territoire du SMABCAC représente 817 km² et se situe dans la zone de transition entre le socle cristallin du Massif central (au sud) et les terrains sédimentaires du Bassin parisien (au nord).

Ce contexte géologique offre des paysages variés, riches et contrastés. La vallée de la Creuse s'étend sur trois régions naturelles Indriennes : le Boischaut Sud, la Brenne et le Boischaut Nord pour les quelques communes les plus à l'aval.

La Creuse est considérée, à l'échelle du bassin versant Loire-Bretagne, comme un axe prioritaire pour la survie des poissons grands migrateurs que sont le saumon atlantique, l'anguille, la lamproie marine, la truite de mer ou encore l'alose qui viennent se reproduire ou grandir dans ses eaux.





Le bassin versant de l'Anglin

Caractère torrentiel aux limites du Massif central

Née dans le département de la Creuse sur un socle granitique à 370 mètres d'altitude, l'Anglin roule ses galets dans l'Indre avant de rejoindre son aînée la Gartempe dans la Vienne. Le bassin versant de l'Anglin est situé à cheval sur les régions Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine. Il couvre une superficie de 1690 km². Le bassin versant de l'Anglin sur le territoire du SMABCAC représente 832 km².

En amont, dans la région naturelle du Boischaut Sud correspondant aux premiers contreforts du Massif central, l'Anglin parcourt des socles granitiques pour rejoindre la plaine sédimentaire à environ 130 mètres d'altitude. On observe, en fonction de la géologie locale, une alternance de secteurs caractérisés par des fortes pentes et un écoulement plus torrentiel, sur un substrat riche en blocs et propice au développement d'un peuplement de type salmonicole (truites et saumons).

L'Anglin était une rivière emblématique pour des espèces patrimoniales comme l'anguille, la lamproie marine ou encore la truite fario.





Le bassin versant de la Claise

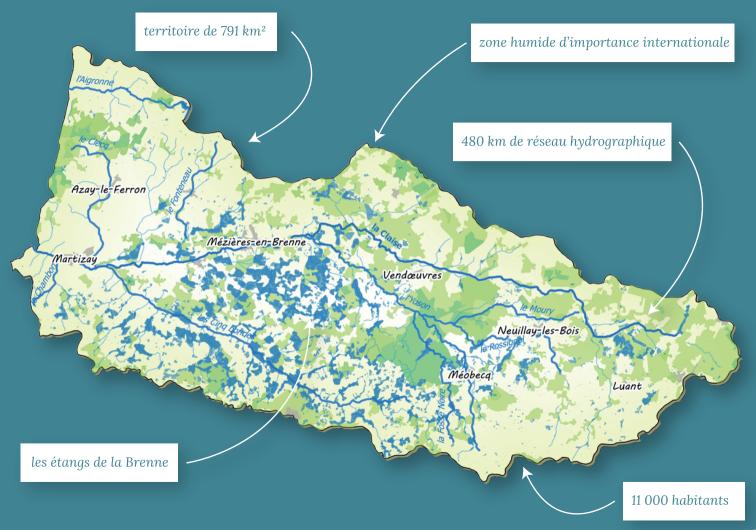
Cette eau qui serpente au pays des 1000 étangs

Situé essentiellement dans la région naturelle de la Brenne et intégralement sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne, le bassin versant de la Claise couvre, sur notre territoire, une superficie de plus de 791 km². De la source, sur la commune de Luant (Indre), jusqu'à sa confluence avec la Creuse sur la commune d'Abilly (Indre-et-Loire), la Claise parcourt près de 87 km.

Le paysage du bassin de la Claise résulte d'une anthropisation ancienne nécessaire au développement économique de cette région «ingrate», notamment des campagnes d'assainissement (assèchement) des prairies humides à vocation agricole. La modification profonde du bassin versant de la Claise s'est aussi faite lors des périodes privilégiant grandement la création d'étangs (au Moyen Âge puis majoritairement à partir des années 1960). Aujourd'hui, on en dénombre plus de 3000 sur ce secteur.

La Claise est une rivière prioritaire pour l'anguille européenne qui semble fortement apprécier ses eaux calmes et les étangs qui l'entourent pour grandir avant de rejoindre l'océan.





Le Contrat Territorial

Un outil au service des milieux aquatiques

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Des financements sont réservés à certaines actions dont les modalités s'inscrivent dans un programme d'intervention planifié pour 6 ans. L'objectif est de réduire les sources de pollution et/ou les dégradations physiques des milieux aquatiques dans le but d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le CTMA est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, entre l'Agence de l'eau, le syndicat de rivières et les partenaires techniques et financiers.

Élaboration

Phase guidée par une étude préalable comprenant :

- → le diagnostic de territoire
- → la définition des enjeux
 - → la rédaction du programme d'actions

Mise en œuvre

Phase décisive de mise en place des actions inscrites :

- → concertation avec les propriétaires
 - → marchés publics
 - → travaux
 - → sensibilisation

Bilan

Phase durant laquelle sont évalués :

- → le taux de réalisation des travaux
 - → l'impact des travaux
 - → le bilan financier du programme



Grâce à cet outil, nous bénéficions de subventions importantes de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire. Ainsi, le SMABCAC peut mettre en place un programme de travaux plus important et donc impactant sur son territoire. Sur le bassin versant de l'Anglin, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse participent aussi à certains travaux mis en place sur les communes du département de la Creuse.



Sur notre territoire, 3 contrats territoriaux sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre :

- → la Creuse et ses affluents dans le département de l'Indre
- → l'Anglin et ses affluents dans les départements de l'Indre et de la Creuse
 - → la Claise et ses affluents dans le département de l'Indre

La ripisylve

Le rôle primordial des forêts rivulaires

Du latin ripa « rive » et sylve « forêt », la ripisylve représente l'ensemble des végétaux qui se développent au bord des cours d'eau. À l'équilibre, elle est composée de végétaux de différentes strates (herbacée, arbustive et arborescente) et de différentes classes d'âge.

L'entretien courant et régulier de la ripisylve est de la responsabilité des propriétaires riverains (L215-14 du Code de l'Environnement). Les techniciens du SMABCAC sont disponibles pour apporter des conseils sur cet entretien afin que cette dernière puisse assurer tous ces rôles fondamentaux.

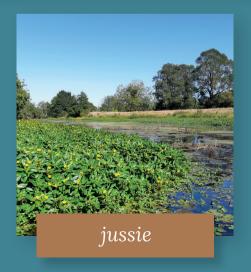


Les espèces invasives

Un programme de lutte ciblé

Qu'est ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ? Il s'agit d'une espèce introduite en dehors de son aire de répartition ou de dispersion d'origine, qui se reproduit sans intervention humaine et qui présente une croissance très importante au point de pouvoir faire disparaître d'autres espèces naturellement présentes dans les milieux.

Sur le territoire du SMABCAC, de nombreuses espèces invasives ont été répertoriées. Le syndicat consacre ses actions et ses moyens sur quelques espèces jugées prioritaires : les jussies (rampante et à grandes fleurs), les ragondins et la Berce du Caucase.







La mise en défens des berges

Une eau de meilleure qualité pour tous

Les prairies naturelles, à proximité de nos ruisseaux, où pâturent les troupeaux, recèlent une riche biodiversité et sont essentielles à nos territoires. Mais, les cheptels, plus importants qu'autrefois, peuvent avoir un impact sur le cours d'eau. Le piétinement des berges, l'abroutissement de la végétation rivulaire et la descente dans le lit augmentent le taux de matières en suspension et colmatent les substrats et habitats aquatiques. L'eau peut aussi être souillée par les déjections lorsque les animaux circulent librement dans le cours d'eau et cela présente un risque sanitaire non négligeable pour les troupeaux situés plus en aval.



Sur les territoires ciblés par les contrats territoriaux, le SMABCAC propose aux éleveurs volontaires : l'aménagement de points d'abreuvement, de franchissement et l'installation de clôtures.



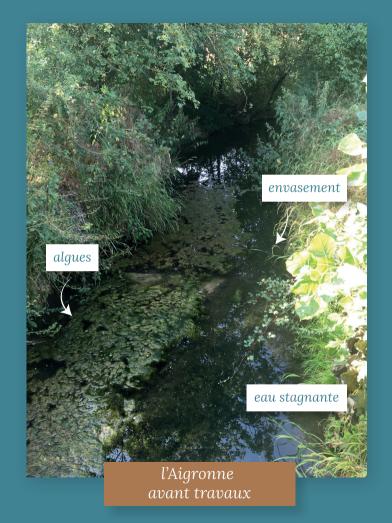


Diversifier les habitats pour diversifier les populations

Au fil des siècles, l'homme a faconné le paysage en fonction de ses activités et de ses besoins. Les cours d'eau ont alors dû faire face à de profondes modifications telles que le curage et la rectification de leur lit. la création de seuils et/ou de plans d'eau, etc. Ces travaux parfois importants ont perturbé, de façon brutale et durable, les équilibres naturels établis.

De nombreuses espèces ont fortement régressé, notamment au cours du siècle dernier au point de parfois disparaître. Afin de lutter contre ce déclin spectaculaire mais aussi limiter les impacts du changement climatique, le SMABCAC met en place des opérations visant à restaurer et à améliorer les fonctionnalités de nos cours d'eau et des habitats associés.

Nos actions sont variées et permettent de reconstituer un lit plus naturel grâce à une diversification des écoulements et des habitats : recharge granulométrique, création de banquettes, mise en place de caches piscicoles, etc....





La continuité écologique

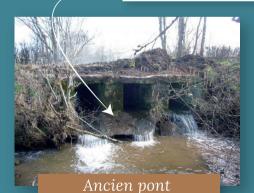
Des cours d'eau qui retrouvent leur liberté

La continuité écologique se définit par la libre circulation des espèces qui y vivent et par le bon déroulement du transport des sédiments. Les obstacles à cette continuité sont nombreux et variés (seuils, ponts, gués...). Sur les 3 bassins versants du SMABCAC, nous avons la chance d'avoir des espèces de poissons grands migrateurs (anguilles, aloses, saumons, lamproies...) et de nombreuses espèces de poissons patrimoniales (truites fario, brochets, vandoises...) qui ont des besoins migratoires à un ou plusieurs moments de leur vie pour accomplir leur cycle biologique (alimentation, reproduction...).

Sur certains cours d'eau (la Creuse, l'Anglin, la Claise, l'Abloux, la Benaize et la Gargilesse), la réglementation **impose** le respect de la continuité écologique et elle reste encouragée sur tous. Le SMABCAC est là pour accompagner les propriétaires volontaires et proposer des solutions.

Les poissons et les sédiments

Obstacle à la continuité



avant travaux





circulent librement

Zoom sur: le chantier d'aménagement de passes à poissons réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Abbaye de Fontgombault La passe à bassin La passe à rugosités Le moulin Le seuil Le batardeau permet l'accès et protège le chantier © Clic Clap Prod

La prévention des inondations

Limiter les impacts négatifs des crues sur nos biens

Les inondations peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé humaine, les activités économiques, les bâtiments et les constructions. La prévention des inondations a pour objectif de réduire les conséquences négatives de ces dernières.

Pour prévenir l'impact des inondations sur le territoire, le SMABCAC réalise une étude en partenariat avec l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et d'autres collectivités pour faire l'état des lieux des connaissances, définir les zones d'expansions de crues et proposer un programme de travaux et d'actions.

Les inondations peuvent être liées à différents phénomènes :

- → Les crues ou débordements de cours d'eau ;
- → Les ruissellements en surface;
- → Les remontées de nappes phréatiques ;
- → La rupture brutale d'ouvrages...

l'Anglin à Bélâbre, juillet 2021

L'acquisition de connaissances

Mieux connaître pour mieux protéger

Aujourd'hui, la majorité de nos cours d'eau principaux a été étudiée. Les connaissances apportées permettent au SMABCAC de définir, proposer et mener différents projets sur son territoire. L'évolution constante des milieux aquatiques nécessite une remise en cause régulière des savoirs et l'étude de nouveaux paramètres.

Dans le cadre des contrats territoriaux, le SMABCAC s'intéresse, par exemple, au suivi des populations piscicoles (poissons), des invertébrés aquatiques, aux paramètres physico-chimiques de l'eau (pH, oxygène, nitrates...). Ces paramètres nous permettent notamment de connaître la qualité de l'eau et l'état des milieux aquatiques en complément des autres données existantes. Grâce à cela, nous pourrons programmer la mise en place d'actions efficaces.





Arrachage manuel de la jussie sur l'Anglin



Pêche électrique sur les Chézeaux



Restauration de la ripisylve



Animation sur l'ENS des prés du Canal



Diversification morphologique



Chevesne dans la Creuse



Biométrie après une pêche électrique



Recherche de la jussie sur l'Anglin

Qu'importe la dimension des choses!
C'est l'harmonie de la couleur et la proportion
des formes qui constituent la beauté.

George Sand parlant de la vallée de la Creuse



Caloptéryx vierge

Directeur de la publication : Jean-Louis CAMUS, Président Conception/Rédation : Anaïs TRINQUART, Alban MAZEROLLES, Guillaume BOIREAULT, Marie-Laure VÉRITÉ Impression : SODIMASS

Crédits photographiques: SMABCAC, SMBVB, SMARLoir, SyMOA, Olivier LE MESTRE, Clip Clac Prod

Avec la participation financière

des financeurs publics











des intercommunalités adhérentes



















Nous sommes là pour vous répondre !

